

DELIBERATION N° 79/17 - INDEMNITE AUX INSTITUTEURS

Sur proposition de Monsieur NEIGE, rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
près en avoir délibéré, DECIDE :

- il sera versé à Mademoiselle RUGRAFF Catherine et à Mademoiselle CARON Michèle, institutrices à l'école primaire P. LOTI, Z.A.C. LUDRES Sud, qui vont assurer le fonctionnement des classes de mer organisées du 13 Mai 1979 au 3 Juin 1979 à BREHEC (Côtes du Nord) une indemnité respective de 500 F 00 pour compenser les frais découlant de cette charge.